

Transports des collégiens et lycéens en Train

Abonnements Scolaires Réglementés



Guide à l'attention des collégiens et lycéens souhaitant utiliser le train (TER) entre Magland et Cluses pour se rendre en direction de leur établissement scolaire.





Je souhaite obtenir un transport en train, est-ce possible ?

Entre la gare de Magland et Cluses, c'est possible.

Pour les autres trajets en train, l'Antenne Régionale des Transports Interurbains de la Haute-Savoie se chargera d'instruire votre demande.

Prise en charge domicile/établissement scolaire

Une validation des demandes sera faite en fonction des places disponibles dans les cars scolaires desservant les établissements de Cluses.

Les établissements desservis :

- **Cluses** : Collège G. Anthonioz de Gaulle, Lycée Charles Poncet-Espace Béchet, Enseignement Catholique de Cluses (collège et lycées), CFP Fernand Béchet

Quand s'inscrire ?

Pendant la période d'inscription aux transports scolaires prioritairement pour une obtention en septembre.

Au-delà du 13 août, elles devront être déposées avant le 20 du mois pour un abonnement débutant le 1er du mois suivant.

Ex : j'ai besoin d'un ASR pour le 1^{er} octobre, je dépose ma demande entre le 1^{er} et le 19 septembre.

Plus d'infos sur :

www.arvi-mobilite.fr

Les horaires :

Ils dépendent de la SNCF. Nous vous invitons à les consulter sur son site pour vérifier leur concordance avec ceux de l'établissement scolaire fréquenté.

Bon à savoir :

Si vous n'avez pas votre ASR pour la rentrée, vous pouvez acheter un Abonnement mensuel Elève, Etudiant, Apprenti (AEEA) auprès de la SNCF Voyageurs pour vous faire rembourser par la suite.

L'abonnement peut être utilisé de façon illimitée entre la gare du domicile et la gare de l'établissement, tous les jours de la semaine et pendant les vacances scolaires.

Au même titre que les demandes de transports scolaires, les abonnements scolaires réglementés permettent d'accéder gratuitement au réseau de transport urbain

Vous ne pouvez pas cumuler une demande en transport scolaire et une demande d'abonnement scolaire réglementé.

Tarifs

- Inscription par voie dématérialisée : 110€
- Inscription par voie papier : 115€
- Pas de dégressivité applicable pour les enfants de la même famille.
- **En cas de perte** : contacter SNCF Voyageurs : <https://www.sncf.com/fr/service-client/nous-contacter> ou vous rendre en gare de Cluses.

Les modes de paiement

- **Carte bancaire** : sur le site www.arvi-mobilite.fr ou à la Maison du Tourisme et de la Mobilité
- **Chèques** : à la Maison du Tourisme et de la Mobilité en joignant le coupon de paiement disponible sur votre facture
- **Espèces** : à la Maison du Tourisme et de la Mobilité

Comment s'inscrire ?



Inscription par voie dématérialisée

Les documents à fournir :

- La copie du justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Deux photos d'identité format « pièce d'identité »
- Le certificat de scolarité de l'établissement fréquenté

Inscrivez-vous facilement par voie dématérialisée sur ordinateur ou smartphone www.arvi-mobilite.fr

rubrique votre Réseau Scolaire puis Inscription en ligne.

- Vous avez déjà utilisé les transports scolaires et disposez déjà d'un espace personnel, munissez-vous de votre identifiant et mot de passe.
- En cas d'oubli de vos identifiants, cliquez sur : « mot de passe ou identifiant oubliés. »
- Vous ne disposez pas d'un espace personnel : créez-le facilement.

Pour vous aider : Téléchargez le guide d'inscription en ligne.

⚠ Les titres de transports train seront à retirer à la Maison du Tourisme et de la Mobilité. Un mail vous informera de leur disponibilité.



Inscription par voie papier

Formulaire de demande d'Abonnement Scolaire Réglementé :

Sur le site www.arvi-mobilite.fr
ou à la Maison du Tourisme et de la Mobilité

Votre dossier est composé :

- Du formulaire de demande d'Abonnement Scolaire Réglementé rempli par vos soins puis transmis et complété par l'établissement scolaire et enfin retourné à la Maison du Tourisme et de la Mobilité
- La copie du justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Deux photos d'identité format « pièce d'identité »
- De votre paiement (à l'ordre de Trésor public)

⚠ *Tout dossier illisible ou incomplet ne pourra pas être traité.
Aucune photocopie ne sera faite à la Maison du Tourisme et de la Mobilité*

Les titres de transports train seront à retirer à la Maison du Tourisme et de la Mobilité. Un mail vous informera de leur disponibilité.

Comment nous faire parvenir votre dossier :

- Par courrier à ARV'i Mobilité Maison du Tourisme et de la Mobilité –
21 Grande Rue - 74 300 CLUSES
- En déposant votre dossier pendant les heures d'ouverture à la Maison du Tourisme et de la Mobilité, Horaires détaillés sur le site Internet
www.arvi-mobilite.fr

ARV'i Mobilité
Maison du Tourisme et de la Mobilité

21 Grande Rue 74 300 CLUSES

04.50.91.49.96

arvi.mobilite@2ccam.fr // www.arvi-mobilite.fr

